



**LA NOIX
DE GRENOBLE**



**EARL D'OCTAVEON
VYE JEAN-BAPTISTE
Chemin de la Plaine
26750 CHATILLON ST JEAN**

Chatte, le 22 septembre 2011

Réf CING :0248

**CERTIFICAT D'HABILITATION POUR LA RECOLTE 2011
conforme aux conditions de production
en AOC/AOP « NOIX DE GRENOBLE »**

**Valable du 1^{er} septembre 2011 au 31 Août 2012
(sous réserve du maintien de l'habilitation)**

Le Comité Interprofessionnel de la Noix de Grenoble (CING) atteste que l'exploitation désignée ci-dessus, identifiée sous le numéro INAO suivant :

26087N0003

a déposé auprès de ses services une déclaration d'identification pour produire de l'appellation d'origine protégée « Noix de Grenoble » et s'est engagé à en respecter les conditions de production selon :

- ✧ le décret du 22 février 2002 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Noix de Grenoble »
- ✧ le plan de contrôle de l'AOC Noix de Grenoble (version B du 11/09/08) approuvé par le Conseil des Agréments et Contrôles de l'INAO le 4 décembre 2008

est à jour de sa cotisation 2010.

En conséquence, sous réserve du respect de l'engagement ci-dessus, les noix de variétés **Franquette, Mayette ou Parisienne** et issues **de vergers identifiés par l'INAO** peuvent bénéficier de l'appellation d'origine contrôlée « Noix de Grenoble ».

**Le présent document est valable pour une déclaration d'identification en cours de validité et selon la durée de vie du produit sauf en cas de retrait d'habilitation.
Seul l'original signé est valable**

Le Président du CING
Y. BOREL